



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

#### **Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Christelle Paget, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beudet, Sylvain Damezin, Natacha Akyurek, Pierre-Arnaud Noiret, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Lauriane Sorgue, Cédric Brevet, Rosie Gimaret, Sandra David-Boudet

**Excusés** : Céline Rivet, Anaïs Batteur, Julien Frety, Benoît Juliat, Gérard Dumire,

**Pouvoirs** : De Céline Rivet à Gaëtan Fauvain, d'Anaïs Batteur à Caroline Fructuoso, de Julien Frety à Nathalie Beudet, de Benoît Juliat à Pierre-Arnaud Noiret, de Gérard Dumire à Cédric Brevet.

**Secrétaire de séance** : Lauriane Sorgue

#### **● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 15 NOVEMBRE 2022**

Le procès-verbal du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité

Monsieur Cédric Brevet, nouveau conseiller municipal en place, suite à la démission de Monsieur Serge Varvier, s'interroge sur la vente de la double armoire réfrigérée et souhaite des explications.

Monsieur le maire Gaëtan Fauvain, l'informe que cette double armoire n'étant pas adaptée au fonctionnement de la salle la des fêtes, il a été décidé de la céder pour 2 400 €. Les acquéreurs, Monsieur et Madame Jobin, du restaurant « Chez Sylvain et Sylvie » ont également fait don à la commune d'un congélateur plus petit.

Monsieur le maire propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative N°7
- Renouvellement convention d'utilisation du plan d'eau de Grand Champs St Martin et de ses abords

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications de l'ordre du jour.

#### **● ORDRE DU JOUR DU 15 NOVEMBRE 2022**

- Versement d'une subvention au budget boulangerie (BA) - DM N° 1 (BA)
- Dépenses nouvelles d'investissement au titre du budget 2023
- Avis pour exploitation d'une unité de méthanisation (Société METHA Val de Saône)
- Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- Création de trois emplois d'agents recenseurs
- Modification N°1 du PLU
- Augmentation des charges locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

#### **● DELIBERATIONS ADOPTEES**

##### **73 - 2022 Objet : Décision modificative N°7**

Monsieur Anthony Laidet, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, rappelle à l'assemblée l'acquisition de la parcelle C 1599 pour une surface de 8 029 m<sup>2</sup>, appartenant à la SEMCODA.

Il rappelle également que pour financer cette acquisition, la commune a concouru à un emprunt auprès du crédit mutuel pour 311 850 €.

Il explique que pour réaliser la transaction avant le vote du budget 2023, il est nécessaire d'inscrire ces crédits en section d'investissement, à l'opération 291, au compte 2111.